

# Maïeutique

Le terme de sage-femme désigne, étymologiquement, ceux qui ont la connaissance de la femme. De par cette « connaissance », les sages-femmes sont les professionnels de santé privilégiés pour la prise en charge des femmes à divers instants de leur vie, tant d'un point de vue gynécologique qu'humain.

Prévention et éducation sexuelle, information sur la contraception, suivi de la grossesse, de la mère et de l'enfant, IVG médicamenteuse : contrairement aux idées reçues, leurs compétences ne s'arrêtent donc pas à la pratique des accouchements.

## I. Comment accéder aux études de sage-femme ?

### A) La PACES

L'accès aux études de sage-femme ou maïeutique débute par une inscription en Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES). Cette année se solde par un concours et un classement par filière ; si l'étudiant se place en rang utile pour le classement « sage-femme », il pourra poursuivre en 2<sup>ème</sup> année de maïeutique.

À Tours, le numerus clausus est de 30 places pour les études de sage-femme.

### B) L'AlterPACES

#### 1. Rentrée 2016

En septembre 2015 s'est ouverte à l'Université de Tours une expérimentation PACES, voie alternative permettant d'accéder directement à la 2<sup>ème</sup> année de maïeutique sans passer par le concours de la PACES. Les conditions d'admission en 2<sup>ème</sup> année sont :

- être inscrit en L2 ou L3 Sciences de la vie à l'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Tours
- réussir les 3 Unités d'Enseignement (UE) complémentaires :
  - UE Anatomie, Histologie, Embryologie
  - UE Physiologie, Biophysique et Biostatistiques
  - UE Sciences Humaines et Sociales.
- faire partie des meilleurs 20 % de sa promotion
- passer un entretien de motivation et de présentation du projet professionnel en santé.

L'étude de l'ensemble du dossier par un jury déterminera enfin l'admission définitive ou non en 2<sup>ème</sup> année de maïeutique.

Pour les rentrées 2015 et 2016, 3 places étaient accordées en maïeutique par l'expérimentation (10 % du numerus clausus). Le nombre de places montera à 20 % du NC pour les rentrées 2017 et 2018, soit 6 places.

## 2. Rentrée 2017

Pour la rentrée 2017, l'AlterPACES évolue : désormais **le projet s'étend à l'Université d'Orléans ainsi qu'aux antennes universitaires de la Région**. Les conditions d'admission sont donc :

- Être inscrit en L2 ou L3 des UFR Sciences et Technique de l'Université de Tours ou d'Orléans :
  - L2/L3 Sciences de la Vie (= Biologie), Sciences de la Terre (= Géologie), Mathématiques, Chimie et Informatique de l'Université de Tours
  - L2/L3 Informatique étudiant sur l'antenne de Blois de l'Université de Tours
  - L2/L3 Sciences de la Vie (= Biologie), Sciences de la Terre (= Géologie), Mathématiques, Chimie, STAPS et Informatique de l'Université d'Orléans
  - L2/L3 Biologie étudiant sur l'antenne de Chartres de l'Université d'Orléans
- Réussir les 4 UE (Unité d'Enseignement) complémentaires :
  - UE Anatomie, Histologie, Embryologie
  - UE Physiologie, Biophysique et Biostatistiques
  - UE Biologie Cellulaire et Moléculaire et Biochimie
  - UE Sciences Humaines et Sociales
- Faire partie des 20% meilleurs de sa promotion
- Entretien sur motivation et présentation du projet professionnel en santé

L'étude de l'ensemble du dossier par un jury déterminera enfin l'admission définitive ou non en 2<sup>ème</sup> année de maïeutique.

Le nombre de places montera à 20% du NC pour les rentrées 2017 et 2018, soit **6 places**.

### Passerelles ministérielles

Pour entrer en L2 : il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme de niveau Master (bac + 5) ou équivalent et de formuler un dossier de candidature qui sera ensuite étudié par un jury.

Pour entrer en L3 : il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme de niveau Doctorat (bac + 8) ou d'un diplôme d'ingénieur ou équivalent et de formuler un dossier de candidature qui sera ensuite étudié par un jury.

(cf. Arrêté du 26 juillet 2010 relatif aux modalités d'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme)

## II. Les études de sage-femme

Les études de maïeutique ont lieu à **l'école de sages-femmes de Tours, intégrée à l'Hôpital Bretonneau et proche de la maternité**. Elles suivent le parcours LMD, et sont d'une durée de 4 ans après admission en 2<sup>ème</sup> année. Elles se décomposent en 2 cycles :

### A) 1er cycle : Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa)

Ce cycle regroupant la **L2 et la L3 Maïeutique** reste très général et se concentre sur la physiologie de la grossesse; il est essentiel pour asseoir les fondements théoriques du métier de sage-femme.

Le 1<sup>er</sup> cycle est ponctué par de **nombreux stages courts** (15 semaines en L2, 23 semaines en L3) permettant aux étudiants d'acquérir les bases des soins infirmiers et des connaissances en obstétrique.

En L2, les 2 premiers stages (2 x 3 semaines) sont des **stages de soins infirmiers**. Les stages ont lieu dans toute la région Centre, voire dans toute la France, selon les **possibilités d'hébergement des étudiants et/ou les logements proposés** par les différents lieux de stage.

### B) 2ème cycle : Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa)

Les **deux dernières années** d'études de sage-femme sont beaucoup plus orientées vers la **pathologie obstétricale et la pratique clinique**, laissant beaucoup plus les étudiants sur le terrain. En effet, les étudiants stagiaires, désormais rémunérés au même titre que les externes en médecine, apprennent à étudier des pathologies obstétricales, établir un diagnostic et décider d'un traitement adapté.

S'ils sont **beaucoup plus souvent en stage** (la dernière année se conclut par un stage de 2 x 3 mois), la théorie reste importante, en témoigne le rendu d'un mémoire de fin de 2<sup>ème</sup> cycle.

À l'issue de leurs études, les étudiants acquièrent le **Diplôme État de Sage-Femme**. Il est par la suite possible d'exercer en tant que sage-femme ou de poursuivre leurs études et d'entamer un 3<sup>ème</sup> cycle.

### C) 3ème cycle : doctorat

Les étudiants qui le souhaitent peuvent valider un 3<sup>ème</sup> cycle et ainsi valider leur doctorat. Ainsi, ils pourront évoluer vers la recherche et l'enseignement.

### D) Les Diplômes Universitaires (DU)

Afin de compléter sa formation, il est possible de compléter le DE de Sage-Femme d'un ou plusieurs DU : en chirurgie obstétricale, médecine fœtale, santé publique...

### III. Comment exercer le métier de sage-femme ?

Les sages-femmes exercent une profession médicale qui les autorise à intervenir auprès des femmes et de leur enfant.

- **Prévention et contraception** : elles interviennent tout au long de la vie d'une femme et participent à leur prévention et leur suivi gynécologique. Ainsi, elles sont à même de proposer et prescrire une contraception adaptée aux femmes de tout âge, puis d'en réaliser la pose si besoin est (implant, stérilet, diaphragme, etc.).
- **Suivi de la grossesse** : chez la femme enceinte, elle se charge du suivi de la grossesse, et est à même de prescrire et réaliser tous les examens nécessaires : vaccination, dépistage, échographie.
- **Accouchement** : personnage central de l'accouchement qu'elle encadre, elle accompagne la mère et l'enfant après celui-ci, notamment dans la rééducation de la mère et le suivi du bébé.
- **Aide médicale à la procréation**
- **IVG** : enfin, les sages-femmes sont à même de réaliser des IVG médicamenteuses.

Les sages-femmes **salariées** travaillent dans des établissements de santé tels que les CHU et les établissements privés. Elles exercent en collaboration avec les gynécologues-obstétriciens. Au bout de 3 ans d'expérience, elles peuvent passer un concours afin de devenir cadre de santé, s'occupant de la gestion et de l'encadrement au sein d'un établissement de santé.

Les sages-femmes **libérales** sont indépendantes et travaillent à leur compte en cabinet.

**Salaire débutant** : 1616€

### IV. Liens utiles

- Site de l'Association Nationale des Etudiants Sages-Femmes : <http://anesf.com>
- Site de l'Ordre National des Sages-Femmes : <http://www.ordre-sages-femmes.fr/>
- Site de l'Ecole de Sages-Femmes de Tours : <http://med.univ-tours.fr/formations/sages-femmes-accueil-50608.kjsp?RH=1223025319354&RF=1200664525320>
- Ecole Régionale de Sages-Femmes, 2 Boulevard Tonnellé, 37044 Tours cedex 9  
(Téléphone : 02 47 47 47 31 – Fax : 02 47 47 82 23)